

Zoom sur

SDU-CLIAS FSU 24

Le syndicat FSU des territoriaux



Edito

Vingt ans après !

Le SDU-CLIAS-24 va revendiquer toute sa place dans la Fonction Publique Territoriale, il fait déjà partie du concert syndical de la Dordogne et grandira, sans OGM, sans pesticides, et surtout sans édulcorants afin de réussir sa mission : se battre sans retenues pour l'amélioration des conditions de travail de tous les agents de la FPT.

Loin d'un célèbre roman du XIX^e, ce titre n'est là que pour souligner l'expérience acquise par la FSU dans le domaine de l'enseignement public, SNUipp, SNES, SNEP, SNUEP... et dans la fonction publique d'état SNAC, SNUTEFI, SNICS... Ces divers syndicats ont œuvré sans discontinuer pour défendre les intérêts des enseignant-E-s de l'Éducation Nationale et des fonctionnaires de l'état. Le petit dernier, le SDU-CLIAS-24, voit le jour sous des auspices favo-

rables tant la pratique des luttes acquise par ses grands frères va l'aider rapidement à se développer.

Le SDU-CLIAS-24 qui se veut l'ardent défenseur des droits de tous les agents de la territoriale reçoit en cadeau de baptême les hasardeuses expérimentations d'un Ministre de l'Éducation apprenti sorcier d'heures périscolaires imposées sans aucune concertation. Joli défi, entre autres, pour ce jeune syndicat qui présente pour la première fois en Dordogne une liste aux prochaines élections professionnelles. Le chemin sera long pour atteindre la même représentation que le SDU-CLIAS-87, premier syndicat en Haute-Vienne, mais il saura être à la hauteur de l'enjeu.

*Jean-Marie LELIEVRE
Secrétaire Départemental*



Pour nous contacter

sduclias24@orange.fr

05 53 04 59 70

Permanence

Le jeudi de
14h à 18h

Bourse du travail
(2^{ème} étage)
26, rue Bodin
PERIGUEUX

ACTUALITES

Nouvelles grilles catégorie C : on est très loin du compte !

Après plusieurs séances de concertation entre avril et septembre 2013, le mardi 1er octobre 2013, le Gouvernement a communiqué aux organisations syndicales ses nouvelles grilles de rémunération des agents de catégorie C, puisque faute d'accord sa décision est unilatérale.

Celles-ci entreront en vigueur dès le 1er février 2014 pour la 1ère phase et le 1er janvier 2015 pour la seconde.

L'augmentation dérisoire prévue n'évitera pas au minimum fonction publique d'être rattrapé par la hausse régulière du SMIC. Elle ne permettra pas non plus le maintien du pouvoir d'achat du fait de la hausse continue des prix, de la fiscalité directe et indirecte et des cotisations sociales. La valeur du point d'indice Fonction Publique est gelée depuis 2010 et le sera encore en 2014. Auparavant, en 7 ans, le point d'indice des fonctionnaires n'a augmenté que de 1,8% alors que l'inflation a progressé de 11,4% jusqu'aujourd'hui (source INSEE).

Les nouvelles grilles sont là, avec les commentaires du SNU-CLIAS :
http://snuclias-fsu.fr/IMG/pdf/version_def_25_nov_tract_categorie_c_cdg.pdf

NOS REVENDICATIONS (en résumé)

Défense d'un Service Public de qualité et de son développement. Garants d'équité, de justice et de cohésion sociales, les Services Publics doivent avoir les moyens de leurs missions et des agents protégés par un statut.

Pouvoir d'achat – Salaires

Nous revendiquons un traitement minimal FPT à 1700€ nets mensuels. Un travail sur le point d'indice : 40 points supplémentaires pour tous, augmentation de 10%, indexation sur celui des produits de base de l'INSEE.

Intégration des primes dans le salaire.

Carrières- Recrutement

Nous revendiquons une **vraie reconnaissance statutaire** de la qualification et l'instauration d'un véritable droit à mutation.

Une refonte des grilles indiciaires

La création de commissions dans chaque collectivité pour l'avancement et la mobilité, ainsi que la transparence du recrutement.

Retraites

Nous revendiquons le retrait des textes votés par les précédents gouvernements et le retour de l'âge légal du départ en retraite à 60 ans à taux plein

Un renforcement du régime par répartition,

La revalorisation des pensions,

La prise en compte des enfants dans l'activité

Protection sociale:

Pas un système de santé à 2 vitesses, un pour les riches, l'autre au rabais pour les pauvres.

Nous exigeons la prise en charge des frais de complémentaire maladie par les collectivités ainsi que le retrait de la loi instaurant les journées de carence

Lutte contre les discriminations

Nous revendiquons dans tous les secteurs une égalité réelle en matière d'accès aux emplois, de conditions de travail et d'évolution professionnelle et salariale, en fonction de critères et compétences professionnelles.

Conditions de travail

Arrêt des heures supplémentaires au profit de la création d'emplois

Libre accès pour tous les personnels (titulaires et contractuels) à la formation et remplacement systématique des agents en formation

Abrogation de la journée de solidarité et des horaires d'équivalence

Attribution d'une pause de 30 minutes

Reconnaissance du travail

Nous exigeons que la santé des travailleurs soit une priorité pour tout employeur.

La prévention des Troubles Musculo-squelettiques (TMS) et des Risques Psycho-sociaux (RPS). La prise en compte de la pénibilité dans le travail et la mise en place d'une politique de reconversion.

Développement durable

(«répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs»)

Nous devons agir par notre présence et nos actions pour atteindre un équilibre cohérent et viable entre les 3 volets du développement durable (économique, social et environnemental)

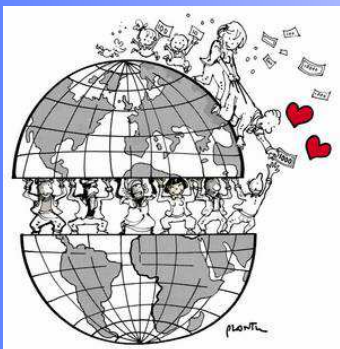
Egalité Femme- Homme

Ecart de salaires, temps partiels subis, faible présence dans les sphères de pouvoir et de décisions, violences physiques et morales sont autant d'inégalités qui pénalisent les femmes aujourd'hui encore.

Nous voulons rompre avec ces mécanismes et transformer en profondeur notre société pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Paritarisme

L'existence d'instances paritaires régulièrement et obligatoirement consultées sur tous les aspects de l'activité professionnelle et des carrières est une condition indispensable au bon fonctionnement du Service Public et à la transparence de sa gestion. C'est simplement une exigence démocratique.



La FSU est-elle différente des autres organisations ?

Il serait présomptueux de notre part de prétendre être les meilleurs ; c'est dans l'activité que nous voulons être jugés. Mais la position de la FSU reste originale dans le paysage syndical : fédération centrée sur la Fonction Publique, seconde organisation de la Fonction Publique d'Etat, de très loin majoritaire dans l'Éducation Nationale, nous avons toujours su affirmer à la fois notre recherche constante de l'unité et notre indépendance à l'égard de tous les pouvoirs.

La FSU est une organisation syndicale qui se réclame de la transformation sociale, car ces militants pensent que la défense des salariés passe aussi par des politiques de justice sociale, de répartition des richesses, de préservation de l'environnement qui, pour être mises en œuvre, ne peuvent que tourner le dos à la logique libérale des marchés. De ce point de vue, elle est différente de plusieurs organisations qui sont uniquement dans l'accompagnement des décisions dans le cadre du système existant.

La FSU défend avec détermination le développement de la Fonction Publique, qu'elle soit d'Etat, Territoriale ou Hospitalière, la gestion exclusivement publique des biens communs, l'indépendance et la neutralité des agents pour mener à bien les politiques publiques. De ce point de vue, elle est différente de certaines organisations qui défendent les délégations de services publics ou excluent l'écologie de leurs préoccupations.

La FSU participe à l'ensemble des mouvements de résistance aux politiques de « laisser faire le marché » : membre d'ATTAC, particulièrement active dans le RESF, membre de collectifs divers comme celui des « pas d'OGM dans nos assiettes », ... De ce point de vue, elle est différente des organisations qui refusent toutes participations à des activités extra syndicales.

Dans la Fonction Publique Territoriale, la proximité avec les élus qui sont aussi les employeurs, rend l'activité syndicale beaucoup plus compliquée. Par sa fraîcheur et, peut-être aussi sa naïveté, la FSU peut apporter un sang neuf dans la période difficile qui attend les agents : diminution des crédits, limitations des postes, restructuration dans le cadre de la réforme des collectivités, ...

Au final, ce sont les territoriaux qui pourront répondre à cette question !



Stage ATSEM

Vendredi 29 novembre 2013, le Lycée Jay de Beaufort accueillait le second stage ATSEM, organisé après celui du 7 juin. Ce stage était animé par Daniel Clerembaux, secrétaire départemental d'INTER87 et Vanina Prabonnaud, déléguée des ATSEM de la Haute-Vienne.

Encore une fois, ce fut une véritable réussite : 31 ATSEM réunies pour discuter de leurs droits : temps de travail, salaires, relations avec la hiérarchie, primes, devoir de réserve (qui n'existe pas)...

Un point particulier sur les rythmes scolaires a permis de faire le point sur les conditions de travail parfois désastreuses de certaines collègues passées aux nouveaux rythmes scolaires. La FSU a d'ailleurs rappelé son attachement à une nécessaire réforme, mais pas telle qu'elle est menée aujourd'hui, et certainement pas au détriment des enfants, des employés territoriaux et des enseignants. Le SDUCLIAS-FSU 24 a appelé d'ailleurs les employés territoriaux à faire grève le jeudi 5 décembre aux côtés des enseignants du premier de-



De même, le tour des situations a été fait concernant l'attribution des primes (IAT/IEMP...) et nombreuses sont celles qui ont découvert qu'elles pouvaient avoir droit à un système de primes dont elles ignoraient l'existence. Encore une fois, le SDUCLIAS-FSU les accompagnera dans leurs souhaits.

gré.

Un copieux repas a permis aux participants de faire connaissance et d'échanger autour d'un métier passionnant, riche mais parfois usant. C'est aussi le rôle d'un syndicat que de permettre des rencontres sou-

vent impossibles dans un métier où l'on est si éloigné de ses collègues.

Questions salaires, de nombreuses ATSEM ont découvert des problèmes avec leur rémunération ou avec le nombre d'heures travaillées. Le SDUCLIAS-FSU les épaulera dans les démarches auprès de leurs employeurs pour faire respecter leurs droits.



Collèges et lycées : la FSU, un atout pour les agents TOS.

Les agents des collectivités (CG ou CR) travaillant dans les collèges et lycées, connaissent aujourd'hui de plus en plus de difficultés. Si le passage à la FPT a permis un gain parfois appréciable sur les salaires, les problèmes se multiplient aujourd'hui, avec les restrictions budgétaires : problèmes de conditions de travail, de remplacement, ...

L'une des difficultés vient aussi de la double autorité : le CG ou le CR sont les employeurs mais le chef d'établissement est le responsable de l'activité et de son organisation. Cela se complique encore avec les intermédiaires que sont les gestionnaires.

De part sa position majoritaire et sa présence dans tous les établissements, la FSU offre la possibilité d'un bien meilleur rapport de force pour les agents. Et, cerise sur le gâteau, cela peut améliorer les relations avec les autres personnels !

C'est en tout cas l'objectif que nous nous fixons, celui de la solidarité entre les personnels, quelle que soit leur fonction car, aujourd'hui, les politiques irresponsables de management appliquées aux établissements scolaires rendent indispensable une résistance commune.

L'appui et l'expertise de l'Inter87, le syndicat SNU-CLIAS-FSU de la Haute-Vienne

C'est le soutien et le parrainage du syndicat FSU des territoriaux de Haute-Vienne qui nous a aussi incités à tenter l'aventure d'un syndicat FSU en Dordogne.

L'INTER 87 est de loin le premier syndicat du CDG 87 avec 4 élus sur 8 en CTP. Il est aussi très largement majoritaire au Conseil Général du 87 avec 5 élus sur 6 au CTP. Il est le troisième syndicat des personnels de la ville de Limoges, fief historique de FO.

Pour nos débuts, nous avons mis en place un accord pour pouvoir profiter de leur expérience.

Si vous voulez mieux les connaître : <http://snuclias-fsu.fr/spip.php?article82>

• le blog du syndicat du CG : <http://fsu-cg87.over-blog.com/>

• le blog du syndicat de la ville de Limoges : <http://inter87fsu.over-blog.net/>

• le blog du syndicat du CDEF : <http://fsu-cdef87.over-blog.com/>

Pourquoi se décider à créer un syndicat FSU des territoriaux en Dordogne ?

Cette décision a été difficile à prendre car c'est toujours compliqué et coûteux, en temps et en énergie, de créer une nouvelle organisation syndicale dans un secteur qui en compte déjà plusieurs, installées depuis longtemps pour certaines.

Ce sont essentiellement 3 arguments qui ont prévalu :

- La FSU a des syndiqués parmi les TOS des collèges et lycées de Dordogne. Mais, si ceux des lycées sont représentés par le STUA au Conseil Régional, ceux des collèges n'ont pas de représentants dans les instances du Conseil Général. Un syndicat départemental pourra y remédier.
- La FSU a été plusieurs fois sollicitée ces derniers mois pour défendre des personnels de la territoriale qui n'étaient pas satisfaits de leur situation. Certain d'entre eux ont demandé à adhérer. Pour cela, il nous fallait un syndicat départemental.
- Ces dernières années, les interactions entre l'État et les collectivités territoriales, dans les domaines de prédilection de la FSU que sont l'Éducation et la Culture, sont de plus en plus nombreuses. La réforme des rythmes scolaires en est le dernier exemple, plutôt conflictuel. Dans ces conditions, la FSU a son mot à dire sur les politiques menées par les collectivités et l'utilisation de leurs agents.

La direction départementale de la FSU a donc acté la création du SDU-CLIAS 24, syndicat de la FSU pour tous les territoriaux du département à l'exception de ceux qui travaillent pour le Conseil Régional qui restent dans leur syndicat, le STUA.

Qui peut se syndiquer ?

1. Les agents titulaires et non titulaires de la fonction publique territoriale employés dans les communes, les CCAS, les caisses des écoles, les OPHLM, les OPAC, les établissements publics relevant de l'intercommunalité, les conseils généraux, les conseils régionaux, les centres de gestion, le CNFPT...
2. Les assistantes maternelles.
3. Les agents titulaires et non-titulaires des services déconcentrés de la fonction publique de l'État : préfectures, sous-préfectures, DDASS et DRASS.
4. Les agents titulaires et non-titulaires de la fonction publique hospitalière travaillant dans les foyers de l'enfance et dans les services de l'ASE.
5. Les personnels sous statut de droit privé travaillant dans les collectivités ou administrations indiquées ci-dessus, les OPAC ou les services concédés assurant des missions de service public : eau, pompes funèbres, restauration, animation périscolaire, tourisme, développement local...

« Celui qui se bat peut perdre, celui qui ne se bat pas a déjà perdu »

Berthold Brecht



Cotisation : 0,65% du salaire annuel net

Rappel : 66% de la cotisation se déduit du montant des impôts ou devient un crédit d'impôts

Je souhaite adhérer au syndicat FSU des territoriaux

M. Mme Nom : _____ Prénom : _____

Adresse N° et Rue : _____

Lieu-dit ou boîte postale : _____

Code postal : |_|_|_|_| Ville : _____

Téléphone(s) : |0|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ou |0|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel : _____@_____

Employeur / Lieu de travail : _____

Fonction : _____

A retourner à : SDU CLIAS FSU 24 - Bourse du travail - 26,rue Bodin - 24029 PERIGUEUX Cedex - 05.53.04.59.70